Procès verbal de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de

Pêche Sportive de Haute Saône - Eau douce

Samedi 25 février 2017 à 20h30 – Salle n° 8

Maison des Associations – Avenue Jean Jaurès 70000 VESOUL

Les membres licenciés et les Clubs adhérents du Comité Départemental de Pêche Sportive de Haute Saône se sont réunis en assemblée générale , le samedi 25 février 2017 à 20h30, Maison des Associations à Vesoul sous la Présidence de Jean Claude POINSIGNON .

Nombre de personnes présentes :

Se sont excusés : UGPC Gray toute l'équipe. Didier et Thierry POINSIGNON, Rémi TACLET

Appel des Clubs : 1 voix de 1 à 10 licences et 2 voix de 11 à 20 licences.

- Sensas Val 70	7 licences	1 voix	Présent
- Rameau Vesoul	12 licences	2 voix	Présent
- SC compétition Amorce Brand	3 licences	1 voix	Présent
- UGPC	9 licences		Absent excusé
- Aappma Gray Arc	6 licences	1 voix	Présent
- Individuels	4 licences		

Soit un total de 5 voix

Je vous donne le bonjour pour cette 1ère réunion de l'année 2017.

Encore une fois , je suis déçu de voir qu'un Club complet est absent , avec un peu de concertation il aurait été possible de modifier la date, qui est d'ailleurs la même qu'en 2016 et je ne pouvais pas savoir que ce serait la journée loto de l'UGPC , ils viennent de me confirmer que la date prévue au départ à été modifiée

1) Compte rendu moral de l'année sportive 2016 par le Président , Jean Claude POINSIGNON

Ce compte rendu vous a été présenté le 26 novembre lors de la remise des Trophées.

2) Compte rendu financier par le trésorier Jean Baptiste GASTIA :

On ne peut pas dire que les comptes ne sont pas bons , c'est plutôt que ça a été voulu.

- Prix des licences en 2016 : nous n'avons pas répercuté en totalité l'augmentation des licences ce qui fait qu'on a perdu 3 € sur la cotisation de chaque pêcheur .

- Le CD en 2016 , à payé pour chaque Club la licence Club soit 240, €

- Nous avions prévus des indemnités de déplacement pour les pêcheurs qui ont disputé des championnats nationaux soit 50, € par épreuve. Pour 2016 , 25 pêcheurs se sont qualifiés pour des championnats nationaux . C'est vraiment de l'inédit. Soit une dépense de 1250, €

Soit au total 1620,€ .

Le bilan financier pour 2016 accuse un déficit de 1410,€

Le nouveau solde au 1er janvier se monte à 9676,19

Soit 765,29 €sur le compte de la BPFC

Et 8910,90 sur le livret associatif.

Les comptes ont été vérifiés le 25 février par Mrs Christian LEPOINTE et Marc SZEJMANN .

Je donne la parole aux vérificateurs aux comptes ;

Je tiens à les remercier .

3) Vérificateurs aux comptes pour 2017 :

S'ils sont d'accord je vous propose d'accorder notre confiance à Marc et à Christian

Merci Messieurs

4) Bilan prévisionnel 2017

CD 70 Pêche sportive

BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
Coupes et trophées	**270,**	**Cotisation CD 70 40 x 3**	**120,**
Fournitures de bureaux	**30,**	**Ristournes FFPS**	**390,**
Fournitures informatiques	**60,**		
Fournitures diverses	**30,**	**Subvention fonctionnement CD**	**540 ,**
Frais bancaires 3,40 x 12	**40,80**		
Frais de déplacements Jeunes	**100,**		
Championnats nationaux Prévus 14 x 50,	**700,**		
Frais de pôt AG	**50,**		
Coupe de France	**120,**		
Cotisation CDOS	**60 ,**		
Déplacement CR 3 repas	**66,**		
Total	**1490,80**	**Total**	**1050,**

Soit un déficit sur l'année de environ 500,€ à prendre sur la réserve du CD .

5) Calendrier national et zone B

Calendrier national : certaines épreuves n'ont pas trouvé preneur 2ème GHI moulinet et les Coupes plombée. En ce qui concerne le calendrier établi pour la région B de la Bourgogne Franche Comté , il est sur le site CD et CR et sera complété par les décisions de ce jour.

En annexe les épreuves CR qui seront organisées par notre zone.

6) Epreuves à organiser par le CD 70 :

Sélection Coupe de France au canal de Rigny : décidé en novembre
Lundi 8 mai
Inscription 7,€
Moulinet autorisé
1 litre d'esches dont 0,5 litre de fouillis
1 manche de 4h00

Championnat départemental de 1ère division :
Date : 10 septembre
Lieu : Quai à Gray
Amorce 17 litres
1 litre dont ½ litre fouillis

Parcours de remplacement : canal de Mantoche
Amorce 15 litres

Buvette assurée par Aappma Gray Arc

Téléthon 2017 : Le 3 décembre ?

7) Licences 2017 :

Merci pour les photos que vous m'avez envoyés , une opération qui s'est bien passée.
Il doit m'en manquer trois.

Normalement vous allez bientôt recevoir vos licences à domicile. Pour ceux qui n'ont pas internet elles vont arriver chez le responsable licences du Club.

Sensas Val 70	Marc SZEJMAN (imprimante)
Aappma Gray	Jean Baptiste GASTIA
UGPC	Jean Pierre FINOCCHIARO
Sc Brand	Philippe GOYET
Rameau	Jean Claude POINSIGNON

En cas de perte , il aura toujours la possibilité de la retirer .
Vous aurez à faire la visite médicale sur la licence , dans tous les cas faire remplir le certificat médical papier qui sera joint avec le mail de réception.

8) Délégation pour l'AG de Niort :

- Dissolution de l'ancienne FFPSC
- Vote de modifications sur les règlements

Merci de me donner l'autorisation de représenter le CD 70 lors de l'AG à Niort.

Voté à l'unanimité.

La nouvelle FFPS devrait se mettre en place dès la réunion de Niort , après validation des statuts .

La 2ème étape sera l'élection d'une liste présentée par la mouche , la mer et l'eau douce ;

Je serai votre représentant au niveau de la région , également le 21 mai à Paris.

9) Nouveau CR Bourgogne Franche Comté :

C'est fait depuis le week end dernier .
Je suis le nouveau Président , avec sur la liste 2 carpistes et 2 moucheurs , les autres sont de l'eau douce .
Nous avons notre autonomie pour organiser les anciens championnats régionaux.

10) Si on parlait un petit peu du CR et de l'eau douce.

A tous les niveaux on retrouve le CD , on va prendre l'exemple de notre CD

CD 70 pêche sportive

Jusqu'à maintenant on était seul à ce niveau , tout à l'heure nous allons ajouter un vice Président Carpe.

Cette partie n'est pas trop intéressante car nous ne sommes que très peu concernés , c'est là que se regroupent les différentes pêches .

Nous sommes au niveau de **la commission Eau Douce ,** dans notre département on va retrouver la commission carpe , et pourquoi pas la commission Carnassier et la commission Mouche .

Il n'y a que notre commission qui nous intéresse et que nous devons gérer.

11) Règlement :

La principale modification est que vous allez avoir un règlement pour chaque pêche :
Pêche au coup – Plombée- carpe.
Le moment venu je vous indiquerai ce qui change dans ces règlements.

12) Site

Le site du CD sera toujours actif
Le site du CR Franche Comté existera toujours , je vais mettre un lien pour avoir un raccourci avec le site de la Bourgogne
Le site de la Bourgogne sera le nouveau site de la grande région
Sur Google : site CR bourgogne
Vous trouverez ce qui figurait sur le site FC.

13) Critérium :

Même principe qu'en 2016
Concours sous règlement FFPS

14) Liste des pêcheurs qualifiés pour les championnats nationaux :

Liste des pêcheurs qualifiés pour des épreuves nationales en 2017 :

Pêche Mixte **3ème division H**

- Régis FARON CD 70
- Thierry POINSIGNON CD 70

	- Jean Baptiste GASTIA	CD 70
	2ème division	
	- Cyril FINOCCHIARO	CD 70
	- Didier POINSIGNON	CD 70
Moulinet	**3ème division H MOULINET**	
	- Rémi TACLET	CD 70
	- Frédéric BOULOT	CD 70
	2ème division GHI Moulinet	
	- Sylvian VIVARELLI	CD 70
Vétérans	**3ème Vétérans H**	
	- Philippe GOYET	CD 70
	- Jean Pierre FINOCCHIARO	CD 70
	- Bernard LEPOINTE	CD 70
Plombée	**3ème Plombée V**	
	- Julien GAUTHEROT	CD 70
	2ème plombée VW	
	- Antoine BRETON	CD 70
Handicapés	**1ère division**	
	- Dino MEHMEDOVIC	CD 70

15) Buvette pour 2017 :

Une seule buvette : la 1ère mixte : Aappma Gray Arc

Le Président La secrétaire

Jean Claude POINSIGNON HUGUETTE

Procès verbal de l' Assemblée Générale du Comité Départemental de Pêche Sportive de Haute Saône

Samedi 25 février 2017 à 20h30 – Salle n° 8

Maison des Associations – Avenue Jean Jaurès 70000 VESOUL

Les membres licenciés et les Clubs adhérents du Comité Départemental de Pêche Sportive de Haute Saône se sont réunis en assemblée générale , le samedi 25 février 2017 à 20h30, Maison des Associations à Vesoul sous la Présidence de Jean Claude POINSIGNON .

Nombre de personnes présentes : 13

Se sont excusés : UGPC Gray toute l'équipe.

Appel des Clubs : 1 voix de 1 à 10 licences et 2 voix de 11 à 20 licences.

- Sensas Val 70	7 licences	1 voix	Présent
- Rameau Vesoul	12 licences	2 voix	Présent
- SC compétition Amorce Brand	3 licences	1 voix	Présent
- UGPC	9 licences		Absent excusé
- Aappma Gray Arc	6 licences	1 voix	Présent
- Individuels	4 licences		

Soit un total de 5 voix

Ordre du jour :

- Désignation de la commission de discipline
  Je propose :
  Marc SZEJMANN
  Le but est de transmettre à la FFPS les éventuels dossiers
  Je remercie Marc.

- A la suite de la venue d'un représentant carpiste au CD 70 , en vertu des statuts, je dois l'incorporer dans le Comité Directeur du CD et le considérer comme :

  Vice Président représentant la Carpe :

  VERNIEST Pascal 06 49 68 80 30
  12, rue de l'église 06 49 68 80 30
  70140 La Résie Saint Martin pascal.verniest@sfr.fr

  Liste eau douce :
  Sans changement : elle reprend la totalité des membres du CD . sans Monsieur VERNIEST Pascal.

Président : POINSIGNON Jean Claude 44 rue de Pontarcher 70000 VESOUL

Tél 03 84 75 60 33 Portable 06 85 05 10 95 mail jcpoinsignon@ffpsc.fr

Vice Président :GOYET Philippe 6 Rue des vergers 70000 Montigny Les Vesoul

Tél 06 27 28 40 45 courriel chauvet.daniele77@sfr.fr

Secrétaire : POINSIGNON Huguette , idem Jean Claude

Trésorier : GASTIA Jean Baptiste 24 avenue Jean Jaurès 70100 Gray

Tél 03 84 65 19 79 Courriel gastiajb@gmail.com

Trésorier Adjoint : CASELLA Michel

Autres membres de la commission Eau Douce du CD 70 Pêche Sportive :

BAUDRY Michel

DENOYER Etienne

POINSIGNON Didier

RICHARD Jean

TACLET Rémi

WILLIAMS Cyril

Le Président **La secrétaire**

Jean Claude POINSIGNON Huguette POINSIGNON

Procès verbal de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Pêche Sportive de Haute Saône

Samedi 25 février 2017 à 20h30 – Salle n° 8 - Maison des Associations

Avenue Jean Jaurès 70000 VESOUL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DIRECTEUR

Le Conseil d'administration s'est réuni le 25 février 2017, Maison des associations à Vesoul

- Sensas Val 70	Marc SZEJMAN	1 voix
- Rameau Vesoul	Jean Claude POINSIGNON	2 voix
- SC Amorce Brand	Philippe GOYET	1 voix
- UGPC	Absent excusé	
- Aappma Gray Arc	Frédéric BOULOT	1 voix

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'assemblée est Présidée par : POINSIGNON Jean Claude

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fixation des pouvoirs pour la gestion du Compte bancaire du comité Départemental de pêche sportive.

Il est décidé de donner pouvoir :

au Président : **POINSIGNON Jean Claude** 44 Rue de Pontarcher 70000 VESOUL

au Trésorier : **GASTIA Jean Baptiste** 24 Avenue Jean Jaurès 70100 GRAY

Pour effectuer les opérations suivantes :

- Faire des dépôts ou opérer des retraits ;
- Recevoir toutes sommes en capitaux dues à l'association ;
- Faire tous emplois de fonds ;
- Emettre , endosser ,acquitter tous chèques ;
- Demander , retirer tous carnets de chèques .
- Effectuer des virements

Les représentants susnommés pourront agir séparément .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

L'ordre du jour étant épuisé , le Président déclare la séance levée .

Fait à Vesoul le 25 février .

Le président La secrétaire général

POINSIGNON Jean Claude POINSIGNON Huguette

Procès verbal de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de

Pêche Sportive de Haute Saône

Samedi 25 février 2017 à 20h30 – Salle n° 8

Maison des Associations – Avenue Jean Jaurès 70000 VESOUL

Extrait du compte rendu de l'AG du 25 février 2017 : En application du règlement intérieur du Comité départemental de Pêches sportive de Haute Saône .L'Assemblée générale **autorise la commission Eau douce** du Comité départemental des Pêches sportives de Haute Saône à ouvrir un compte bancaire .

Fait à Vesoul le 25 février 2017.

Le Président La secrétaire

Jean Claude POINSIGNON Huguette POINSIGNON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DIRECTEUR

Le Conseil d'administration s'est réuni le 25 février 2017, Maison des associations à Vesoul

- Sensas Val 70	Rémi TACLET	1 voix
- Rameau Vesoul	Jean Claude POINSIGNON	2 voix
- SC Amorce Brand	Philippe GOYET	1 voix
- UGPC	Absent excusé	
- Aappma Gray Arc	Jean B GASTIA	1 voix

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est Présidée par : POINSIGNON Jean Claude

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fixation des pouvoirs pour la gestion du Compte bancaire de la commission eau douce du comité Départemental de pêche sportive.

Il est décidé de donner pouvoir :

au Président : **POINSIGNON Jean Claude** 44 Rue de Pontarcher 70000 VESOUL

au Trésorier : **GASTIA Jean Baptiste** 24 Avenue Jean Jaurès 70100 GRAY

Pour effectuer les opérations suivantes :

- Faire des dépôts ou opérer des retraits ;
- Recevoir toutes sommes en capitaux dues à l'association ;
- Faire tous emplois de fonds ;
- Emettre , endosser ,acquitter tous chèques ;

- Demander , retirer tous carnets de chèques .
- Effectuer des virements

Les représentants susnommés pourront agir séparément .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité , par vote à main levée.

L'ordre du jour étant épuisé , le Président déclare la séance levée .

Fait à Vesoul le 25 février .

Le président | La secrétaire général

POINSIGNON Jean Claude | POINSIGNON Huguette

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de L'association Française de Pêche au coup
Comité Départemental de Pêche au coup de Haute Saône

Samedi 25 février 2017 à 20h30

Maison des Associations – Avenue Jean Jaurès – 70000 VESOUL

Le Comité départemental de Pêche au Coup s'est réuni le 25 février 2017, en assemblée générale extra ordinaire à VESOUL sous la Présidence de Jean Claude POINSIGNON

Appel des Clubs :

- Sensas Val 70	Rémi TACLET	1 voix
- Rameau Vesoul	Jean Claude POINSIGNON	2 voix
- SC Amorce Brand	Philippe GOYET	1 voix
- UGPC	Absent excusé	
- Aappma Gray Arc	Jean B GASTIA	1 voix

- **L'assemblée est déclarée valablement constituée et peut délibérer**

- **Concerne l'association n° W 702000238 - Préfecture de la Haute Saône**

- **Comité Départemental de Pêche au coup de Haute Saône . (CD 70)**

Objet : Dissolution de l'association ci-dessus mentionnée .

L'assemblée générale décide à l'unanimité la dissolution de cette association , mesure prise pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions qui concernent notre nouvelle Fédération .

Cette même assemblée générale décide à l'unanimité que les fonds du Comité départemental de Pêche au coup seront versés à la **: Commission Eau Douce du Comité Départemental de pêche sportive de Haute Saône .**

Conformément aux statuts les archives du CD 70 Pêche au coup seront conservées pendant un an au domicile du Président POINSIGNON Jean Claude

Ces décisions sont prises par l'AG à l'unanimité.

Ces dispositions prendront effet à la date du 30 février 2017**.**

Fait à Vesoul le samedi 28 février 2017 .

La secrétaire — Le Président

Huguette POINSIGNON — Jean Claude POINSIGNON